



RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Interclub - Libre par 4

Saison : 2024/2025

Article 1 : DESCRIPTIF

Le Comité Ile de France organise cette compétition qui attribue le titre de Champion Ile de France Interclub en donnes libres par équipe de 4.

Cette compétition est ouverte à tous les joueurs licenciés d'Ile de France (une licence peut être prise sur place).

La compétition comporte deux tours :

- Une première séance à **14h00**
- Une seconde séance à **20h45**

Une coupe avec le nom des 4 joueurs victorieux sera remise au Président du club vainqueur lors de l'Assemblée Générale 2025 de notre Comité.

(L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi).

L'EXCUSE PLESSEENNE vous recevra

Le samedi 29 mars 2025

**Espace Michel Berger
Place du 8 mai 1945
91220 – LE PLESSIS PÂTÉ**

Article 2 : INSCRIPTIONS

Pour faciliter l'organisation de ce championnat, il est souhaitable d'inscrire les équipes avant 28 mars 2025

- par internet sur le site du comité www.comiteiledefrancedetarot.fr,

- ou auprès du Directeur d'Épreuve : [Brigitte MORITZ](mailto:Brigitte.MORITZ):

- Par mail à : bmor@netcourrier.com
- Par téléphone au [06 66 26 89 29](tel:0666268929)

Nous prendrons sur place les inscriptions tardives à partir de 13 heures.

Les équipes seront constituées de 4 joueurs affiliés obligatoirement dans le même club.

Le produit des séries des joueurs de l'équipe, au classement national 2024, doit être supérieur ou égal à **18** pour pouvoir participer à l'exception des 2 combinaisons suivantes : **1 1 3 4** et **1 1 4 4**.

- **1** désigne un joueur 1^{ère} série
- **2** désigne un joueur 2^{ème} série
- **3** désigne un joueur 3^{ème} série
- **4** désigne un joueur 4^{ème} série ou non classé

Voici les 23 combinaisons possibles :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Joueur 1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	4
Joueur 2	1	1	2	2	2	3	3	3	4	2	2	2	2	2	3	3	3	4	3	3	3	4	4
Joueur 3	3	4	3	3	4	3	3	4	4	2	2	3	3	4	3	3	4	4	3	3	4	4	4
Joueur 4	4	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	4	4	4
TOTAL	1	1	1	2	3	2	3	4	6	2	3	3	4	6	5	7	9	12	8	10	14	19	25
L	2	6	8	4	2	7	6	8	4	4	2	6	8	4	4	2	6	8	1	8	4	2	6

Participation : 10 € par joueur et par séance - 5 € pour les juniors, les espoirs et les étudiants.

Article 3 : QUALIFIÉS

A l'issue de ce championnat, les **5 premières équipes** seront qualifiées pour le championnat de France Interclub en donnes libres par équipe de 4 qui se déroulera : **du 21 au 23 novembre 2025 à AIX les BAINS (73).**

Article 4 : DÉROULEMENT

- ✚ La première séance débutera à **14 heures**.
- ✚ L'équipe gagnante de ce championnat régional en 2024, (Michel BOUSSUGE, Philippe CANOUEL, Pierre PIZZUTI et Julien RICHARD), si elle se présente dans la même composition, s'installera à la table 1.
- ✚ Mise en place aléatoire par Extar pour jouer 5 fois 5 donnes.
Pas d'éliminés entre les deux séances.
- ✚ La seconde séance débutera à 20 h 45 pour jouer 5 fois 5 donnes.
- ✚ Temps de jeu. 50mn par position, au signal de l'arbitre.
Après 45mn, il sera interdit de redistribuer.

Article 5 : CLASSEMENT

Le classement se fait par l'addition des scores de chaque joueur de l'équipe. Il en est de même lors de la deuxième séance. Le classement final se fera donc par l'addition des points de la première séance avec ceux de la deuxième séance pour chaque équipe.

Ex-æquo :

En cas d'égalité après chaque séance, on retiendra pour le tour suivant le meilleur score obtenu sur une position, puis si à nouveau égalité, le plus grand nombre de contrats réussis, puis si à nouveau égalité, le plus grand nombre de surcontrats réussis, suivant la hauteur.

Article 6 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des Compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 - Règles communes

- Chapitre 1 : Epreuves officielles : articles 1 et 4
- Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves : articles 20 à 40 bis sauf 22 à 26 et 36

Fascicule 2 - Donnes libres

- Chapitre 1 : Règlement officiel
- Chapitre 3 : Règlement des compétitions : articles 13 à 17 et 24 à 29

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 7 : PCN et PP

✚ Indice des PCN : 1,8

L'attribution des PCN dépend du classement par équipe.
La première moitié des équipes ayant participé à cette épreuve en bénéficiera.

✚ PP : 3/2/1 Aux joueurs des équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème}.

Article 8 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le directeur d'épreuve, le président de zone, le président du comité, la ccr et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 6.

Article 9 : RESPECT

Accès aux salles :	L'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.
Discipline :	Tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.
Tabagisme	Toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).
Téléphone :	Tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.
Mesures sanitaires :	Mesures sanitaires soumises aux conditions en vigueur à la date de la compétition

Le Directeur d'Epreuve Brigitte MORITZ	La Présidente de la C.C.R Lydia JANNEAU	Le Président de Zone Stéphane MIONNET
---	--	--